COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DE L'ADVOCNAR DU 4 FEVRIER 2015
A LA SALLE DE L'ARCHE A ERMONT

Le quorum étant atteint avec 59 présents et 250 pouvoirs, soit un total 309 adhérents présents ou représentés, le président de l'ADVOCNAR, Patric Kruissel, ouvre la séance à 20h15 et remercie les élus et leurs représentants présents ainsi que la municipalité d'Ermont qui accueille, à la salle de l'Arche, l'assemblée générale de l'ADVOCNAR.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de l'AG du 3 février 2014
- Rapport financier du 1er septembre 2013 au 31 août 2014
- Election du conseil d'administration
- Rapport moral et d'activités. Actions et projets
- Echanges d'idées avec la salle

1. Approbation du compte-rendu de l'AG du 3 février 2014

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de cette AG est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport financier du 1er septembre 2013 au 31 août 2014

Les comptes de résultats ont été arrêtés au 31 août et comportent 12 mois.

Comptes de résultats 2013/2014 Rappel 2012/2013					
Charges	du 01/09/2013 au 31/08/2014	du 01/09/2012 au 31/08/2013	**Produits**	du 01/09/2013 au 31/08/2014	du 01/09/2012 au 31/08/2013
Personnel	25 004 €	22 510 €	Subventions publiques	**16 801 €**	**26 501 €**
			Conseil général 2012		9 000 €
Charges d'exploitation	21 550 €	35 845 €	Conseil général	5 520 €	5 520 €
			Subvention Val-et-Forêt 2013	3 811 €	
Charges financières			Subventions communales	7 470 €	11 981 €
Dotation aux amortissements	2479 €	601 €	Emploi-tremplin	15 000 €	13 750€ €
			Cotisations adhérents	17 901 €	32 507 €
			Produits financiers	377 €	2 019 €
Total des charges	**49 033 €**	**58 956 €**	**Total des produits**	**50 079 €**	**74 777€**
Résultat 2013/14. Excédent	1 046 €	15 821 €			
Total	**50 079 €**	**74 777 €**	**Total**	**50 079 €**	**74 777 €**

Produits. Imputées en années civiles, les subventions communales sont relativement stables (16 401 € pour 2013 et 17 841 € pour 2014) ; il en va de même pour les cotisations (24 720 € en 2013 et 24 817 € en 2014). Toutefois, le tarissement en août 2015 de la subvention emploi-tremplin, dont la durée est limitée à 6 ans et qui sert à financer le poste de secrétaire, compromet le maintien à terme de ce poste.

Charges. Les charges de fonctionnement sont constantes depuis plusieurs années.

Le résultat excédentaire de 1 046 € sera affecté au fonds associatif.

Mis au vote, le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

3. Election du conseil d'administration

Nicolas Voss, ainsi que les membres du précédent conseil d'administration, à l'exception de José Jiménez et d'Alain Péri qui sont sortants, se présentent et sont élus à l'unanimité. Patric Kruissel précise qu'il ne se représentera pas comme président. Les 9 membres du nouveau conseil d'administration sont les suivants :

- Catherine Bouvier
- Françoise Brochot
- Françoise Delort
- Louis Gaulet
- Patric Kruissel
- Christine Raillard
- Joël Ravenel
- Patrick Salmon
- Nicolas Voss

4. Rapport moral et d'activités. Actions et projets

Réduction des vols de nuit

Comme les 2 commissions précédentes, le troisième groupe de travail instauré par la Commission consultative de l'environnement (CCE) du 21 janvier 2014 et dont les réunions s'étalent de septembre 2014 à juin 2015, est voué à l'échec. Il a en effet bien été spécifié dès départ par le préfet de région que les éventuelles avancées ne pourront se faire qu'à ***droit constant***.
Les 6 thématiques retenues concernent l'optimisation des décollages, la maintenance des pistes, l'optimisation et la reprogrammation des vols de début et de fin de nuit, l'optimisation des trajectoires de descente, l'alternance des doublets et l'optimisation de l'information des riverains sur le traitement des nuisances sonores. Seule la descente continue suscite de l'intérêt.
Sans illusions, l'ADVOCNAR a rappelé que, conformément à la recommandation de l'OMS, toute mesure relative aux vols de nuit doit concerner la période 22h-6h et a souhaité publier après chaque réunion plénière un mémo dénonçant l'inefficacité des mesures proposées et l'absence prévisible de résultats en termes de réduction des nuisances.

Contrat de régulation économique (CRE) 2016-2020 d'Aéroports de Paris (ADP)

Le prochain contrat d'investissements de 3,1 milliards d'euros traduit la volonté d'ADP de faire de Paris-CDG le premier aéroport international d'Europe. Avec une hausse du trafic estimée à 2,5 % par an, la capacité de cet aéroport sera portée de 63,8 millions de passagers en 2014 à 78,5 millions en 2020 et celle de Paris-Orly de 28,9 millions à 31,5 millions. L'objectif principal est de favoriser, grâce notamment à la refonte de la politique tarifaire, l'activité de hub de Paris-CDG (31 % de trafic de correspondance) qui a tendance à décliner au profit de celle du Moyen-Orient. L'hypothèse de croissance des mouvements est de 0,14 % par an, du fait d'une augmentation de la capacité des avions et de l'emport moyen.
Il est à noter qu'au cours des 30 dernières années, le nombre des mouvements a été multiplié par 3 et celui des passagers par 4, d'où une hausse de l'emport moyen de 105 à 148. La part du trafic low cost est de 8,5 % à Paris-CDG, de 99,67 % à Beauvais-Tillé, de 25 % en France, de 40 % en Europe et de 50 % aux USA. Par ailleurs, entre 1990 et 2010, 20 591 emplois ont été créés pour une augmentation de 30 millions de passagers et de 1,5 million de tonnes de fret (1 passager est équivalent à 100 kg de fret), ce qui représente un ratio de 460 emplois par million de passagers et non de 1400 emplois comme le prétend le lobby aérien.

Conférence de Paris Climat 2015 (COP 21)

La France présidera la 21ème conférence des Parties de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui aura lieu du 30 novembre au 11 décembre 2015 sur le site de Paris-le Bourget. Elle doit aboutir à l'adoption d'un premier accord universel et contraignant sur le climat pour contenir l'augmentation de la température globale en deçà de 2 °C. L'ADVOCNAR saisira cette occasion pour sensibiliser le public sur l'impact du trafic aérien sur le dérèglement climatique et la pollution et se joindra aux manifestations.

Projet de plan d'exposition au bruit (PEB) et de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de Paris-le Bourget

Le PEB est un document d'urbanisme qui vise à éviter que de nouvelles populations ne soient exposées aux nuisances sonores générées par l'activité d'un aéroport. L'élaboration du PEB de Paris-le-Bourget a été rendue possible par 2 faits nouveaux intervenus en 2010 et 2011 : la création de la CCE dont la première réunion a eu lieu le 9 décembre 2010 et l'adoption d'un plan de gêne sonore (PGS) le 28 décembre 2011 qui fait apparaître une intersection avec le PEB de Paris-Charles de Gaulle.
Un PEB est découpé en 4 zones : 3 zones A, B et C dans lesquelles différentes restrictions à l'urbanisation s'appliquent et une zone D qui prévoit une obligation d'information et des normes d'isolation acoustique applicables aux constructions neuves.
Le nombre total de logements inclus dans les limites des zones A à D du projet est estimé à 44 088 pour 114 019 habitants :

- 32 852 logements et 84 459 habitants en Seine-Saint-Denis,
- 4 194 logements et 11 785 habitants en Val-d'Oise,
- 7 024 logements et 17 728 habitants dans les Hauts-de-Seine,
- 18 logements et 47 habitants en Seine-et-Marne.

Le projet de PEB a été initialement soumis à l'avis de la CCE le 7 juin 2011 qui s'est prononcée pour l'indice L_{den} 55 comme limite extérieure de la zone C. Mais il a été substitué à cet indice l'indice L_{den} 57 par le ministère de l'Ecologie, ce qui revient à diminuer la zone C et par voie de conséquence à favoriser l'urbanisation pour réaliser les projets d'aménagement préalablement engagés dans le cadre du Grand Paris. Lors de la CCE du 14 janvier 2015, ce projet a été adopté malgré un avis défavorable de l'ADVOCNAR motivé par la modification de limite précitée et par le fait qu'il cautionne une forte augmentation des mouvements (72 000 pour 2022 et 90 000 pour 2032, contre 55 000 en 2013). La procédure d'adoption du projet nécessite encore plusieurs étapes, à savoir l'avis de l'ACNUSA, une enquête publique et enfin l'accord express du ministre.

Figure en annexe du projet de PEB le projet de PPBE, tel que prévu par l'application en droit français de la directive 2002/49/CE. Alors que ce dernier projet devrait prévoir un plan d'action sur 5 ans de prévention et de réduction des nuisances, il se contente de dresser un inventaire des dispositifs juridiques existants (restrictions d'exploitation, PEB, PGS, CCE, site Internet de la DGAC, dispositif de sanctions...).

Projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de Paris-CDG

Ce projet récent élaboré par la DGAC n'a pas été porté à la connaissance des associations. Il sera soumis à la consultation du public du 16 février au 17 avril 2015 dans les préfectures de l'Oise, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise. Du fait de l'existence d'une intersection du PGS de Paris-le Bourget et du PEB de Paris-Charles de Gaulle (et des PEB), les nuisances cumulées de ces 2 aéroports devraient être prises en compte.

Suppression du sifflement des Airbus A320

La compagnie Air France vient de procéder à la mise en conformité du premier avion de sa flotte et s'est engagée à modifier l'ensemble de ses A320 d'ici fin 2015. Mais la tâche à accomplir est immense et

concerne de nombreuses autres compagnies aériennes car la famille des avions A320 (A318, A319, A321) compte plus de 6 000 exemplaires opérationnels dans le monde. Ils constituent 60 % des mouvements à Paris-Orly et 46 % à Paris-CDG.

Enquête médecins

L'ADVOCNAR a lancé en décembre 2014 une enquête auprès des 650 médecins valdoisiens exerçant dans le PGS de Paris-CDG ou membres du collectif santé nuisances aériennes (CSNA) pour les sensibiliser sur l'impact sanitaire du bruit, en particulier nocturne, des avions. L'objectif final est de saisir le Ministère de la santé en vue de faire inclure ce sujet dans la formation initiale des futurs médecins. A partir des premiers retours de l'enquête, il apparaît que 75 % des médecins se disent personnellement concernés par le bruit des avions, 62 % de leurs patients se plaignent du bruit des avions, 100% des médecins pensent que l'environnement a un effet sur la santé de leurs patients, mais seulement 20 % des médecins feraient le lien entre l'hypertension dont souffrent certains de leurs patients et le bruit des avions.

En 2004, l'ADVOCNAR et le CSNA avaient déjà lancé une étude épidémiologique (INSOMNIA) visant à étudier les troubles du sommeil et anxio-dépressifs chez les personnes vivant sous les couloirs aériens.

Pollution de l'air et trafic aérien

Il est inadmissible que les autorités passent sous silence la contribution du trafic aérien à la gravité des épisodes de pollution de l'air sur la région Ile-de-France. Les cartes d'Airparif ont pourtant mis en évidence que les concentrations les plus élevées de polluants se développent souvent à partir des aéroports de Paris-CDG et de Paris-Orly. Ces polluants sont toxiques car la combustion du kérosène, aussi nocif que le diesel, émet des oxydes d'azote (NO_X), des particules fines (PM) et des composés organiques volatils et occasionnent asthme, bronchites, allergies, complications pulmonaires, cancers...Fin 2013, la pollution de l'air extérieur a été classée parmi les ***cancérogènes certains*** par le centre international de recherche sur le cancer (CIRC), une agence de l'Organisation mondiale de la santé.
L'ADVOCNAR demande, en cas de pics de pollution, l'application de la loi du Grenelle II qui prévoit une réduction du trafic aérien, sans préjudice de la mise en œuvre de ses autres revendications : plafonnement du trafic aérien en Ile-de-France, trajectoires épargnant les zones les plus densément peuplées, renouvellement accéléré des flottes.

L'aide à l'insonorisation en danger

Bien qu'il ne soit qu'un palliatif, ce dispositif permet de soulager les populations. En application du principe pollueur-payeur, les compagnies aériennes paient la taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) qui alimente le Fonds d'aide à l'insonorisation des riverains. Mais suite à l'augmentation du nombre des ayants droit, à l'effet incitatif du remboursement temporaire du remboursement à 100 % à hauteur des plafonds, à la baisse des taux et au plafonnement de la TNSA, les ressources du Fonds ont été épuisées. Il s'en est suivi un blocage des dossiers depuis décembre 2013, des délais d'attente qui sont susceptibles d'atteindre plusieurs années et l'instauration de nouvelles règles de priorité pour le traitement des dossiers (d'abord zone d'exposition au bruit, puis priorité aux opérations groupées et enfin date de dépôt de la demande). Le budget a été revu, mais restera encore insuffisant. L'ADVOCNAR réagit avec les élus et saisira les autorités.

Mis au vote, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Après un échange d'idées avec la salle, la réunion se termine autour d'un verre à 22h30.